

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LA BALME LES GROTTES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

23 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

Présents : BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : BONNIN Michèle — JACQUIER Habiba — MILLET Benoît — PELERIN Yves — TORRES Gaëlle

Procurat(s) : BONNIN Michèle à BERTHELOT Jean-Pierre — JACQUIER Habiba à FRANCHELLIN Jean-Claude — PELERIN Yves à TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Secrétaire de séance : RODRIGUES BARBOSA Florent

Date de convocation : 17 mai 2022

-----O-----

Vu par Nous, le Maire de la Commune de LA BALME LES GROTTES (ISERE) pour être affiché le 25 mai 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

LA BALME LES GROTTES, le 24 mai 2022

Le Maire – Jean-Pierre BERTHELOT



DEBUT DE LA SEANCE A 20H15

Le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, ouvre la séance et prend lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2022.

Approbation : 10+3

I – ADMISSION EN NON-VALEUR

Sur proposition de Monsieur le Trésorier par la transmission d'un état détaillé en janvier 2022, il convient d'admettre en non-valeur certains titres de recettes des années 2011, 2014, 2015 et 2017 sur le budget Commune 2022, d'un montant total de 1 653.94 €, pour motif d'insolvabilité.

Exercice	Débiteur	Reste dû
2011	Particulier	157.74 €
2011	Particulier	159.48 €
2014	Professionnel	460.00 €
2014	Professionnel	235.00 €
2015	Particulier	0.08 €
2015	Particulier	222.08 €
2015	Professionnel	290.00 €
2017	Professionnel	82.20 €
2017	Professionnel	47.36 €
		1 653.94€

Ces dépenses seront imputées comme suit :

- Compte 6541 : 1 431.86 €
- Compte 6542 : 222.08 €

Le Conseil Municipal est invité à admettre les sommes ci-dessus en non-valeur, et à autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après concertation, le Conseil Municipal décide d'admettre les sommes présentées ci-dessus en non-valeur et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Ces actions seront réalisées sur le budget Commune 2022.

Pour : 9+3

Contre : 1

Abstention :

II – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Certaines associations étant fréquentées par des membres du Conseil Municipal, le vote de l'attribution des subventions sera scindé en plusieurs parties. Dans un premier temps, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer des subventions aux associations suivantes, dont aucun élu n'est membre et qui ne suscitent donc aucun risque de conflit d'intérêt :

<u>ASSOCIATIONS COMMUNALES</u>	<u>2021</u>	<u>Demande asso</u>	<u>2022</u>
AICA	300,00 €	-	400,00 €
ASSOCIATION DES CLASSES	150,00 €	350,00 €	200,00 €
CLUB CREATIF DE LA BALME	150,00 €	350,00 €	150,00 €
CLUB DES RETRAITES	200 €	350,00 €	350,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (91 ELEVES x10€)	920,00€		980,00 € ⁽¹⁾
FONTAINES DE LA BROSSE	150,00 €	-	300,00 €

GYM VOLONTAIRE	500,00 €	-	500,00 €
LAURENT CLERC	400,00 €	450,00 €	450,00 €
LES BONS COPAINS	300,00 € ⁽²⁾	350,00 €	300,00 € ⁽²⁾
ORIGINAL COUNTRY	150,00 €	-	200,00 €
PARADIS DES BAMBINS	0	-	150,00 €

⁽¹⁾ 91 élèves x 10 € = 910 € + 70 € pour l'achat de répulsif à serpents / ⁽²⁾ Si représentation

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions aux associations communales tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10+3

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ART TEXTILE

Afin d'éviter un conflit d'intérêt, le vote de l'attribution d'une subvention à l'association Art Textile est votée à part et Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prend pas part au débat ni au vote.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2021	Demande asso	2022
ART TEXTILE	150,00 €	-	300,00 €

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Art Textile tel que présenté ci-dessus, Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prenant pas part au débat ni au vote.

Pour : 9+3

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES FONTAINES DE LA BROSSE

Afin d'éviter un conflit d'intérêt, le vote de l'attribution d'une subvention à l'association Les Fontaines de la Brosse est votée à part et Monsieur Thomas PARISSE et Madame Michèle BONNIN (Procuration à Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT) ne prennent pas part au débat ni au vote.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2021	Demande asso	2022
FONTAINES DE LA BROSSE	150,00 €	-	300,00 €

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Les Fontaines de la Brosse tel que présenté ci-dessus, Monsieur Thomas PARISSE et Madame Michèle BONNIN (Procuration à Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT) ne prenant pas part au débat ni au vote.

Pour : 9+2

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION AU SOU DES ECOLES

Afin d'éviter un conflit d'intérêt, le vote de l'attribution d'une subvention au Sou des Ecoles est votée à part et Mesdames Elodie BERTHELOT et Régine SIMIAN ne prennent pas part au débat ni au vote.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2021	Demande asso	2022
SOU DES ECOLES (91 ELEVES x 30€)	2 790,00€	-	2 730.00 €

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention au Sou des Ecoles tel que présenté ci-dessus, Mesdames Elodie BERTHELOT et Régine SIMIAN ne prenant pas part au débat ni au vote.

Pour : 8+3

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION AU SYNDICAT AGRICOLE

Afin d'éviter un conflit d'intérêt, le vote de l'attribution d'une subvention au Syndicat Agricole est votée à part et Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA ne prend pas part au débat ni au vote

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2021	Demande asso	2022
SYNDICAT AGRICOLE	150,00 €	-	150,00 €

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention au Syndicat Agricole tel que présenté ci-dessus, Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA ne prenant pas part au débat ni au vote.

Après le vote, Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA apporte quelques précisions quant à l'utilisation de l'argent versé : entre autres actions, des pièges sont achetés et posés pour éviter la prolifération des ragondins qui détruisent les champs de blé et des aides financières sont apportées aux agriculteurs en difficulté.

Pour : 9+3

Contre : 0

Abstention : 0

III – TARIF DES CAVURNES

Suite à l'installation d'un nouvel espace cinéraire au cimetière et notamment de 9 nouvelles cavurnes, il convient de fixer le prix de la concession pour ces derniers.

Après étude des contraintes et des tarifs proposés par les autres Communes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer le prix des cavurnes comme suit :

- 15 ans : 450 €
- 30 ans : 650 €

Après concertation, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions cinéraires (cavurnes) à 450 € pour 15 ans et 650 € pour 30 ans.

Pour : 10+3

Contre : 0

Abstention : 0

IV – CONTRAT DE MAINTENANCE DU CLOCHER DE L'EGLISE ET DE LA CHAPELLE

La gestion de l'Eglise et de la Chapelle des Grottes nécessitant l'entretien et la maintenance des cloches et horloges, Monsieur le Maire présente un contrat d'entretien multi-sites soumis par la société Bodet Campanaire dont le siège social se situe 19 rue de la Fontaine – CS 30001 à Trémentines (49340).

Le contrat inclue une visite annuelle de chaque structure afin notamment de contrôler les jougs des cloches, régler leur appareillage de sonnerie, régler leurs appareils de volée et tintements ou encore vérifier le graissage du mouvement, des minuteriers et des transmissions des horloges.

Ledit contrat prendrait effet à compter de la signature du contrat pour l'année civile en cours et reconductible au 1^{er} janvier de l'année suivante pour une durée d'une année civile dans la limite de trois reconductions. Le tarif forfaitaire est de 240.00 € HT (288.00 € TTC). Ce tarif est ferme pour l'année en cours et révisable au 1^{er} janvier de l'année suivante selon l'indice ICHTrev-TS IME (Indice du Coût Horaire du Travail révisé, tous salariés) paru à l'INSEE en juillet de l'année N-1.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte la conclusion d'un contrat de maintenance avec la société Bodet Campanaire pour la maintenance des installations campanaires au tarif de 240.00 € HT (288.00 € TTC) et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10+3

Contre : 0

Abstention : 0

V – GROTTES – TRAVAUX DE VEGETALISATION RUE DES GROTTES

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT, le Maire, propose de réaliser des travaux d'aménagements végétalisés à proximité de l'entrée du site touristique, le long du parking situé rue des Grottes, entre la route de Lagnieu et les toilettes publiques des Grottes.

Le Maire rappelle que suite aux travaux de sécurisation réalisés dans la montée des Grottes en 2018, un merlon de terre a été créé au-dessus du muret du parking. Ce merlon apporte des nuisances puisque les intempéries provoquent le glissement de rochers et de terre sur le parking. Des mauvaises herbes et ronces ont par ailleurs proliféré, rendant cette zone de circulation des visiteurs du site touristique fortement inesthétique.

3 entreprises paysagères locales ont été sollicitées pour la prestation suivante : réfection du talus du parking avec préparation et soutènement composé de rondins de bois (identiques à ceux déjà installés dans la montée des Grottes en 2021) et végétalisation du merlon de terre avec création de plusieurs massifs.

Les travaux seraient envisagés entre fin septembre et début octobre 2022.

Les propositions tarifaires reçues sont :

- Les Jardins du Val-Rupéen (38890 Saint-Chef) : 20 787.60 € TTC
- Aménagements Musti-Vert (38540 Saint-Just Chaleyssin) : 21 218.40 € TTC
- Vacher Paysage (38510 Creys-Mépieu) : 21 890.40 € TTC

Suite à l'étude de ces propositions, Le Maire préconise de sélectionner le devis des Jardins du Val-Rupéen pour deux raisons : cette entreprise a déjà réalisé les travaux de végétalisation dans la montée des Grottes en 2021 et l'offre tarifaire proposée est la moins onéreuse des trois.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte que les travaux de végétalisation le long du parking « rue des Grottes » soient réalisés par l'entreprise Les Jardins du Val-Rupéen pour un montant de 20 787.60 € TTC et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10+3

Contre : 0

Abstention : 0

VI – ADRESSAGE – DECISION DE RENUMEROTATION DES VOIES

Dans le cadre de l'adressage de la Commune, Madame Stéphanie TAVERNESE-ROCHE, adjointe en charge des affaires sociales et scolaires, propose au Conseil Municipal de :

- Renuméroter les voies suivantes en mettant en place le système métrique :
 - o Chemin de la Fontaine
 - o Chemin de Salette
 - o Chemin des Chaumes
 - o Route de Port Michaud
- Renuméroter les voies suivantes en conservant le système continu :
 - o Place du 19 mars 1962
 - o Place Colonel Piton
 - o Rue Noire

Après concertation, le Conseil Municipal accepte la renumérotation des voies tel qu'exposé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 10+3

Contre : 0

Abstention : 0

VII – QUESTIONS DIVERSES

1. Tour du Valromey

Le tour du Valromey est une course cycliste par étapes reliant Culoz à Hauteville-Lompnes. Le peloton passera par la commune le jeudi 14 juillet 2022 et Monsieur Etienne CREBESSEGUES demande à l'assemblée de désigner 4 bénévoles présents de 13h30 à 14h30 à Amblérieu pour sécuriser le tour.

Monsieur Etienne CREBESSEGUES se porte volontaire, ainsi que Madame Régine SIMIAN et son époux. L'une des places reste alors vacante et un appel à volontaires sera lancé.

2. Planning de tenue du bureau de vote – Législatives 2022

Le Conseil Municipal complète les créneaux horaires de tenue des bureaux de vote pour les deux tours des élections législatives de juin prochain.

3. Date de la prochaine séance du Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 4 juillet 2022 à 20h00.

Fin de la séance à 21h30